

Article 3 :

Pendant la durée de consultation du public, du 18 mars 2019 au 15 avril 2019 inclus, le dossier sera déposé à la mairie de Saverdun où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux : du lundi au vendredi 8h30 – 12h15 et 13h30-17h15, le samedi de 9h à 12h.

Le public pourra formuler ses observations, pendant la durée de consultation du public, sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Saverdun, ou les adresser au préfet par lettre ou, le cas échéant, par voie électronique sur la boîte fonctionnelle de la préfecture suivante : pref-utilite-publique@ariefge.gouv.fr.